RECAPITULATIF QUESTIONS / REPONSES

Consultation n° 2026-027 – FOURNITURE D'EFFETS DE COUCHAGE AU PROFIT DES FORCES ARMEES DE LA NOUVELLE CALEDONIE (FANC), DU COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE (COMGEND-NC) ET DU REGIMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE (RSMA-NC)

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 26/11/2026 A 11H30

Date question	Date réponse	Modification des documents de la consultation	QUESTIONS	REPONSES
Merci de privilégier la plateforme PLACE pour toute demande complémentaire.				
12/11/2026	12/11/2026	NON	Les spécifications des taies d'oreiller 11 (oreiller classique) et 15 (oreiller ignifugé) sont strictement identique. Est-il OK de proposer la même référence pour ces deux produits?	*Les spécifications techniques des références 11 et 15 sont identiques, la même référence peut être proposée*
16/11/2026	16/11/2026	NON	Pourriez-vous préciser à compter de quelle date s'entendent les délais de livraison? Emission du bon de commande?	Comme décrit à l'article 5.3 du CCAP : « Le délai d'exécution des prestations commence à courir à compter de la date de notification du bon de commande. » c'est-à-dire que le délai de livraison débute à la notification du bon de commande et s'achève à la livraison.